

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

À l'issue de la formation, le SST doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s). Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.

PUBLIC

Toute personne de l'entreprise.

PRÉREQUIS

Le participant devra pouvoir répondre oralement aux évaluations en langue française.

DURÉE

2 jours (14 heures)

MOYENS PÉDAGOGIQUES TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Formation conforme au programme et aux documents élaborés par l'INRS, dispensée par un formateur certifié par l'INRS.

Questionnement oral et/ou mises en situation avec une victime simulée pour chaque thème abordé (utilisation du plan d'actions prévention, du plan d'intervention SST, de mannequins et de défibrillateurs).

Support pédagogique remis à chaque participant.

MÉTHODE ET OUTILS D'ÉVALUATION / SANCTION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation se font selon le référentiel INRS.

Évaluation formative tout au long de la formation pour valider l'apprentissage au fur et à mesure.
Évaluation certificative en fin de formation permettant la délivrance du Certificat SST par le réseau prévention au candidat. Délivrance d'une attestation de suivi de formation dans le cas d'une évaluation défavorable.

La validité du certificat est d'une durée de 2 ans, sa prolongation est conditionnée par un MAC tous les 24 mois.

PROGRAMME

DOMAINE DE COMPÉTENCES 1 : ÊTRE CAPABLE D'INTERVENIR FACE À UNE SITUATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL

C1 – Identifier le rôle du SST dans l'entreprise

C2 – Protéger

C3 – Examiner

C4 – Faire alerter ou alerter

C5 – Secourir

DOMAINE DE COMPÉTENCES 2 : ÊTRE CAPABLE DE METTRE EN APPLICATION SES COMPÉTENCES DE SST AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS SON ENTREPRISE

C6 – Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

C7 – Mettre en œuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention

C8 – Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de(s) la situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

**FORMA²L est habilité SST par
l'Assurance Maladie Risques Professionnels
et l'INRS sous le n° 1047034/2017/SST-01/O/12**